

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du groupe de travail
chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non
certificative en mathématiques en 3^e année de
l'enseignement primaire**

A.Gt 08-03-2017

M.B. 24-03-2017

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre II;

Considérant les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,
Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en mathématiques en 3^e année de l'enseignement primaire est composé :

1° de quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement :

- Christophe PIROTTE;
- Catherine PALM;
- Jeanine LEROY;
- Jean-Louis SARLET;

2° de six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française :
Thibault WAUTHIER;

- l'enseignement officiel subventionné :
 - Christelle DUEZ;
 - Patricia FECHIR;
 - Sylvie DUSOULIER;

- l'enseignement libre subventionné :
 - Arnaud BAY;
 - Perry BINARD;

3° de six membres issus :

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

- Gina BRUNATO;
- Rudy GRAINDORGE;
- N.;

- d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

- Luc MICHIELS;
- Véronique FRERE;

- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

Régine LEUNEN.

Article 2. - La Ministre ayant l'Education dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 8 mars 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS